

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 880

présenté par

Mme Thill, M. Lagarde, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Brindeau, Mme Descamps, M. Dunoyer, M. Favennec-Bécot, M. Gomès, M. Meyer Habib, M. Labille, Mme Sophie Métadier, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, Mme Sanquer, Mme Six, M. Villiers, M. Warsmann et M. Zumkeller

AVANT L'ARTICLE 21

À l'intitulé du chapitre V, après le mot :

« à »,

insérer les mots :

« la restriction de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à rappeler que les dispositions à discuter sont réellement des mesures de restriction de l'instruction et de limitation injustifiée des libertés.

Appelons donc un chat un chat, et ce titre doit être renommé afin de ne pas tromper nos concitoyens.